

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA PRESTATION DE COMMANDE DE VEHICULES AVEC CHAUFFEUR

PREAMBULE

La société MOOVENDI, SARL au capital de 7 500€ dont le siège social est situé au 22/28 rue Henri Barbusse à CLICHY (92110), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 752 993 089, propose un service de vente de courses de véhicules avec chauffeur à prix fixe pour une sélection de trajets définis, sous la marque ADA.

ARTICLE 1 : NOTRE OFFRE

MOOVENDI met en relation le Client avec des Partenaires réalisant des prestations de transport à prix fixe et connu à l'avance pour une sélection de liaisons définies, permettant aux particuliers de bénéficier d'un service adapté à leurs besoins, dans le cadre de leurs déplacements.

ARTICLE 2 : COMMANDE D'UNE COURSE

2.1. Commande

Quel que soit le type de commande, le client devra fournir les informations obligatoires suivantes :

- Informations sur le client : nom et prénom, n° de Téléphone et e-mail.
- Détails de la course : Date, heure, lieu de départ et d'arrivée, type de véhicule (berline ou van)

Ces informations doivent être obligatoirement précisées en ligne ou par téléphone lors de la demande de réservation.

Toutes les commandes font l'objet d'un prépaiement par carte bancaire. Aucun paiement à bord du véhicule avec le chauffeur ne sera accepté.

2.1.1. **Commande immédiate par téléphone**

La commande devra être passée par téléphone par un appel au 01 79 36 12 10.

L'arrivée du chauffeur est prévue dans un délai maximum de 30 minutes après le passage de la commande.

2.1.2. **Réservation en ligne**

La réservation devra être effectuée avec le formulaire accessible depuis le site Internet www.moovinlyon.com

La réservation devra être effectuée au minimum 1h avant le début de chaque course.

Le service de réservation est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Le service est ouvert 24h/24 et 7j/7 pour les réservations passées plus de 24h à l'avance.

2.2 Prix – Conditions de paiement

2.2.1 **Détermination du Prix**

Toutes les liaisons réservées par les clients sont à prix fixe.

	Taxi Berline (€ TTC)	
	Jour (7h à 19h)	Nuit (19h à 7h)
Campus Ecully <> 1 Place Bellecour	28 €	36 €
Campus Ecully <> Gare Part Dieu	33 €	41 €
Campus Ecully <> Gare Perrache	28 €	36 €
Campus Ecully <> Aéroport Saint Exupéry	77 €	85 €

	Taxi minibus (€ TTC)	
	Jour (7h à 19h)	Nuit (19h à 7h)
Campus Ecully <> 1 Place Bellecour	40 €	48 €
Campus Ecully <> Gare Part Dieu	45 €	53 €
Campus Ecully <> Gare Perrache	40 €	48 €
Campus Ecully <> Aéroport Saint Exupéry	89 €	97 €

Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment sans préavis par la société MOOVENDI. Ils seront indiqués dans les présentes conditions générales d'utilisation et communiqués au client lors de sa commande.

Le chauffeur du Partenaire est libre de changer d'itinéraire en fonction des conditions de circulation sans que le prix en soit modifié pour le client.

MOOVENDI et ses Partenaires réalisant les prestations de transport de personnes ne sauraient être tenus pour responsables des conditions de trafic qui pourraient entraîner un temps de trajet plus long que celui estimé lors de la réservation initiale. Il est de la responsabilité du client de prévoir lors de sa réservation le temps nécessaire à ses déplacements. De manière générale, MOOVENDI ne pourra être tenue responsable pour retard, et ce quelle que soit son origine (congestion du trafic, conditions de circulation difficiles, travaux de voirie, accidents, panne du véhicule, etc.), conformément à l'article 3 des présentes conditions générales de vente.

Lorsque le Client commande une course au départ de l'aéroport, il lui est notamment recommandé, lors de sa réservation, de prendre en compte le temps nécessaire

à sa descente d'avion ainsi qu'à la récupération de ses bagages avant de déterminer l'heure de départ de la course.

2.2.2 Moyens de paiement

Les prestations commandées par le client doivent être réglées par carte bancaire (hors American Express).

Le paiement du prix est réalisé par carte bancaire via un système de paiement électronique sécurisé, STRIPE. En communiquant ses coordonnées bancaires, le Client accepte par avance et sans conditions que MOOVENDI procède à la transaction sécurisée et autorise par avance sa banque à débiter son compte du montant de la prestation et des suppléments après la course si tel est le cas.

La réservation ainsi ne sera réputée acceptée qu'après validation du paiement.

2.3 Conditions d'annulation

En cas d'annulation par le client ayant déjà effectué le paiement, les frais suivants seront facturés :

- Annulation 30 minutes avant le début de la course : remboursement total de la course
- Annulation 30 minutes après le début de la course : retenue de 15€ sur le prix de la course

Dans le cas d'une annulation alors que le chauffeur est déjà arrivé au point de rendez-vous, la totalité du montant de la course sera retenu au Client.

Toute annulation devra être effectuée par téléphone en appelant le 0805 280 010.

2.4 Retard

Un retard de 10 minutes à partir de l'horaire de rendez-vous fixé par le client lors de sa commande est toléré.

Au-delà le chauffeur n'est pas tenu d'attendre le client à qui le remboursement de la course ne sera pas accordé.

2.5 Modifications

Toute modification effectuée à moins de 45 minutes avant le début de la course ne pourra être garantie par MOOVENDI. Les modifications de dernières minutes ne seront prises en compte qu'en fonction des possibilités des Partenaires.

Si la modification de la course est impossible, le client a la possibilité d'annuler selon les Conditions d'annulation déterminées à l'article 2.3. Il a également la possibilité de maintenir la course telle qu'initialement commandée, auquel cas aucun frais supplémentaire ne sera appliqué.

Toute modification devra être effectuée par téléphone en appelant le 0805 280 010.

2.6 Facture

La facture définitive sera délivrée par e-mail sur demande du client après la course quel que soit le montant de celle-ci.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DES PARTIES

MOOVENDI s'engage à mettre tout en œuvre pour transmettre la commande de course aux Partenaires de transport de personnes et à garantir le prix fixe de la liaison choisie par le client.

La responsabilité de MOOVENDI ne couvre pas les préjudices corporels directs causés aux voyageurs, depuis la montée dans le véhicule jusqu'à la descente, ces deux actions exclues. Les Partenaires de MOOVENDI assurant le transport des clients sont souscriptrices d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Ne donnent droit à aucune indemnité ou remboursement, les retards sur les délais de transport dus à des difficultés de circulation (bouchons, routes barrées, accidents, déviations, conditions météo, événements divers, etc...). MOOVENDI s'engage néanmoins à étudier avec attention toute demande de remboursement faite par un client. Cette étude n'entraîne pas un remboursement automatique et pourrait consister le cas échéant en l'octroi d'un avoir éventuel.

En cas de détérioration du véhicule du Partenaire par le Client (y compris vomissement), celui-ci sera tenu pour responsable et devra s'acquitter d'une compensation forfaitaire de 150€.

MOOVENDI et ses Partenaires ne pourront en aucun cas être tenus responsables pour tout retard incombant initialement au voyageur.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES

Tous les passagers, à l'avant et à l'arrière, doivent attacher leur ceinture individuelle de sécurité.

En cas de dégradation du véhicule, par exemple lors de l'ouverture intempestive des portières, les dégâts causés seront à la charge du Client.

Si le chauffeur s'aperçoit que le Client commet une infraction, par exemple, l'usage de stupéfiants, il a comme consigne stricte d'arrêter immédiatement la prestation en cours. Cet arrêt ne donnera en aucun cas le droit au remboursement de la prestation.

Les Partenaires de MOOVENDI se réservent le droit d'interrompre la prestation en cours si le comportement des Clients met en péril la sécurité et la dignité du chauffeur et/ou l'image de la société.

Il est interdit de manger dans les véhicules.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de fumer, de transporter des substances inflammables, explosives, corrosives ou toxiques, et plus généralement toute marchandise dangereuse. Il appartient au Client de vérifier que ses bagages ne contiennent pas de telles substances. En cas de dommage causé par les bagages ou le comportement du passager, la responsabilité de MOOVENDI ne pourra en aucun cas être recherchée.

Le contenu des bagages mis dans le coffre du véhicule, notamment les objets fragiles ou délicats, restent sous la seule responsabilité du Client.

MOOVENDI ne saurait être tenue responsable et ne pourra garantir la restitution des effets personnels et bagages laissés ou oubliés à bord du véhicule, ni de l'état dans lequel ils pourraient être retrouvés.

En cas d'oubli, il est recommandé d'appeler le 0805 280 010.

ARTICLE 5 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant la Prestation devra prendre la forme d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

MOOVENDI

Service Consommateurs

22-28 rue Henri Barbusse

92110 CLICHY

ARTICLE 6 : LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont régies exclusivement par la loi française.

Le tribunal de commerce de Paris est seul compétent en cas de litige ou différent.

Lorsque la responsabilité de MOOVENDI est engagée à la suite d'une faute de sa part, la réparation ne s'applique qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains que le client a subis, à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que les préjudices financiers et commerciaux.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le client reconnaît avoir pris connaissance, lors de sa commande, des conditions générales de vente.

La validation et le paiement de sa commande impliquent l'entière adhésion du client aux présentes conditions générales de vente et l'acceptation sans réserve de toutes les dispositions y étant énoncées.

MOOVENDI se réserve le droit de les modifier à tout moment.

Au cas où l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente serait déclarée nulle ou réputée non écrite, toutes les autres dispositions resteraient applicables.